

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-six juin deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Ennordres, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du lundi 3 juillet 2017 Délibération n° 2017-07-35

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Conseillers titulaires : 26 – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT
Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN,

Conseillers titulaires absents : 9 - Mesdames Martine MALLET et Claudine RUZE,
Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Béraud De VOGÛE et Hervé De POMYERS

Conseiller suppléant : 0

Pouvoirs : 2 – Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Marie-France DORISON,
Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Secrétaire de Séance : Anne CASSIER

Objet : FINANCES – ENVIRONNEMENT : Délibération n°2017-07-35 visant à autoriser la Présidente à signer l'avenant n°1 avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt pour l'accès à la déchèterie

Vu les statuts de la CDC ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2016-04-13 visant à autoriser le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt pour donner l'accès aux habitants de la CDC Sauldre et Sologne à la déchèterie intercommunale des Villages de la Forêt ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances Administration Générale du 20 juin 2017 ;

Il s'agit de la convention annuelle, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, qui permet aux habitants des communes de la Chapelle d'Angillon, Méry-ès-Bois et Presly, de se rendre à la déchèterie située à Neuvy sur Barangeon. En conséquence, la Communauté de Communes des Villages de la Forêt (CCVF) facture chaque année à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne le montant de participation calculé en fonction du nombre d'habitants. Participation évaluée à 21.51 € par habitants pour 1574 habitants pour l'année 2017. A la fin de chaque année, la CCVF établit un décompte définitif comprenant l'état des dépenses réelles ainsi que le solde à payer ou à rembourser en fonction des acomptes versés.

La commission Finances – Administration Générale du 20 juin 2017 valide cette proposition, cependant elle lance la réflexion sur l'éventualité pour les habitants de La Chapelle d'Angillon d'aller à la déchetterie d'Aubigny sur Nère pour réduire les coûts.

La Présidente propose d'être autorisée à signer ladite convention pour une durée d'un an ainsi que tout acte y afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER la Présidente à signer ladite convention pour une durée de 1 an avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le 5 juillet 2017

Et

Publication ou Notification du 5 juillet 2017



ou extrait conforme
Présidente,
Laurence RENIER